



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 13 janvier 2003 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Michel Landry

**R 001-2003**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 16 décembre 2002**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 2 et 16 décembre 2002 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**R 002-2003**

**Adoption des comptes**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 136 207.33 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**003-2003**

**État mensuel des revenus et dépenses**

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2002.

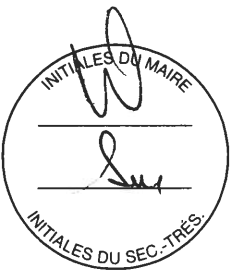
**R 004-2003**

**Achat d'appareils respiratoires**

Attendu que le Conseil municipal a prévu à son budget 2003, une somme de 6 000 \$ en immobilisations, pour l'achat d'appareils respiratoires pour le service des incendies;

Attendu qu'en plus de faire l'achat de nouveaux appareils, il y a lieu d'échanger des appareils usagers pour des appareils neufs sans cylindres puisque nous les possédons déjà;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'autoriser Sébastien Toustou à faire l'achat et les échanges requis pour les appareils



N° de résolution  
ou annotation

**R 005-2003**

respiratoires du service des incendie, le tout pour la somme de 7 930.81 \$, laquelle somme sera partagée entre les postes budgétaires suivants:

72-220-00-725 Immobilisations	6 000 \$
02-220-00-640 Pièces et accessoires	1 931 \$

**ADOPTÉ**

**Mise à pied du pompier Steve Foster**

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du directeur du service des incendies relativement au statut du pompier Steve Foster;

Attendu que monsieur Foster est en période de probation puisque sa date d'embauche est le 1<sup>er</sup> juin 2002;

Attendu que durant certaines pratiques monsieur Foster a clairement fait paraître qu'il avait beaucoup de difficulté à mettre en place et à garder un masque d'appareil respiratoire, équipement indispensable lors d'une intervention;

Attendu que monsieur Foster ne semble pas avoir la condition physique nécessaire pour effectuer certaines tâches spécifiquement reliées au métier de pompier;

Attendu qu'il ne répond pas aux attentes exigées pour remplir adéquatement les tâches rattachées au combat d'un incendie;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du directeur du service des incendies, monsieur Sébastien Toustou et de congédier monsieur Steve Foster.

**ADOPTÉ**

**R 006-2003**

**Engagement d'un nouveau pompier**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de faire l'embauche de monsieur Martin Laporte à titre de pompier à temps partiel au sein de la brigade des pompiers de Crabtree, en remplacement de monsieur Steve Foster.

**ADOPTÉ**

**R 007-2003**

**Réparation de pompe sur camion incendie Ford 1979 et vente de la pompe sur camion Dodge 1969**

Attendu que la municipalité a fait l'acquisition en décembre dernier d'un camion incendie Ford 1979;

Attendu qu'il y a lieu de faire réparer la pompe dudit camion;



N° de résolution  
ou annotation

R 008-2003

Attendu l'offre faite par JACQUES THIBAUT Pierreville pour une somme de 3 975 \$;

Attendu que JACQUES THIBAUT Pierreville nous offre de reprendre la pompe, la transmission de la pompe et l'amorceur du vieux camion à incendie Dodge 1969;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'accepter l'offre de JACQUES THIBAUT Pierreville, de faire réparer la pompe du camion Ford 1979 et de vendre la pompe du camion Dodge 1969, le tout, tel que prévu dans son offre datée du 6 janvier 2003.

**ADOPTÉ**

**Demande d'aide financière de trois (3) étudiantes résidentes de Crabtree qui participeront à un projet communautaire**

Attendu que Alizée Bourgeois-Jeuris, Shany Desrochers-Coderre et Corinne Jolicoeur, citoyennes de Crabtree, participeront à un projet communautaire au Mexique du 20 février au 6 mars prochain;

Attendu que ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Éducation Internationale du Collège Esther-Blondin;

Attendu que ce projet vise à développer chez les jeunes une ouverture interculturelle dans le respect des diversités, de d'autres ethnies et des autres cultures;

Attendu que les jeunes qui se déplaceront au Mexique accompliront des activités de services communautaires et apporteront une aide aux jeunes d'un milieu pauvre, aide qui prendra différentes formes tels que: parrainage, activités de services, apport de biens, etc...

Attendu qu'il y a lieu d'encourager ce genre d'activité qui vise à sensibiliser les jeunes au respect et à l'aide à offrir à des jeunes pairs beaucoup moins bien nantis;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu d'accorder un montant de 50.\$ par jeune de Crabtree au Collège Esther-Blondin pour le projet communautaire auquel Alizée Bourgeois-Jeuris, Shany Desrochers-Coderre et Corinne Jolicoeur participeront.

**ADOPTÉ**

R 009-2003

**Demande de commandite de Place aux Jeunes**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu



N° de résolution  
ou annotation

R 010-2003

d'accorder une commandite de 100 \$ pour l'année 2003, à Place aux Jeunes, organisme qui a pour mission principale de contrer l'exode des jeunes de notre région vers les grands centres.

**ADOPTÉ**

**Activité de financement au profit Des Petits Pas Jacadiens**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de six (6) billets à 20 \$ chacun pour la Soirée Casino qui se tiendra le 22 février prochain, organisée pour le bénéfice Des Petits Pas Jacadiens, et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

**ADOPTÉ**

R 011-2003

**Spectacle La Gang à Renelle**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de dix (10) billets à 15 \$ chacun pour le spectacle *La Gang à Renelle*, présenté au Centre communautaire et culturel le 15 février prochain, au profit de la recherche sur les maladies infantiles, et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

**ADOPTÉ**

R 012-2003

**Résolution relativement aux conditions de la vente des terrains de la municipalité, promesse de vente d'immeuble et modification à la résolution R 092-2002**

Attendu que la municipalité a déjà adopté une résolution visant la vente de certains terrains dont plusieurs pourraient servir à la construction d'immeubles multi-logements notamment des parties du lot 475-3 du cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-Salomé, aujourd'hui connu comme les lots 475-3-79, 475-3-80, 475-3-81, 475-3-82 et 475-3-83 dudit cadastre aux termes de la résolution numéro R 092-2002 et en date du 2 avril 2002 à laquelle était annexée un modèle de promesse de vente établissant les conditions de vente de terrains appartenant à la municipalité;

Attendu que la municipalité a accepté que plus d'un terrain puisse être vendu à une même personne ou un même groupe de personnes;

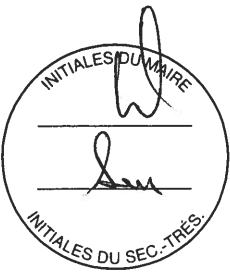
Attendu que certains acheteurs éventuels ont demandé que la condition prévue à l'article 8-. **CLAUSES SPÉCIALES** du modèle de promesse d'achat annexé à la résolution R 092-2002 en date du 2 avril 2002 soit amendée de façon à ce qu'un acheteur de deux terrains puisse bénéficier d'un délai de quatre ans au lieu de deux ans pour construire une bâtisse sur le deuxième terrain;



N° de résolution  
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que la municipalité adopte un nouveau modèle de promesse de vente d'immeuble tel que soumis à ce conseil comprenant notamment une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la municipalité qui fera en sorte que d'aucune façon les acheteurs de terrain de la municipalité ne pourront forcer la municipalité à la confection d'aucune clôture ou autres espèces de séparation dans les lignes séparant l'immeuble vendu des immeubles appartenant à la municipalité et obligeant tout acheteur de terrain de la municipalité à ne pas entreprendre de procédures de bornage contre la municipalité et une clause spéciale visant à éviter la spéculation et à promouvoir que les constructions se fassent rapidement le tout tel que plus amplement décrit au projet de promesse d'achat d'immeuble soumis à ce conseil avec la présente.
3. Que le prix de vente desdits terrains soit fixé à UN DOLLAR ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (1,92\$) le pieds carré excluant la TPS et la TVQ.
4. Que lorsque la municipalité recevra des offres d'achat d'immeuble, il est résolu que les acheteurs devront verser à la municipalité une somme de 10% du montant de la vente incluant la TPS et la TVQ et il est résolu que lors de l'acceptation par la municipalité, la promesse devra prévoir que l'acte de vente final devra être signé au plus tard dans un délai de 1 an de la date de la signature de la promesse d'achat d'immeuble à défaut de quoi la promesse deviendra nulle et non avenue et la municipalité aura le droit de conserver l'acompte à titre de dommages et intérêts partiels liquidés sous réserve des droits du vendeur de réclamer tous autres dommages et /ou d'exiger la passation de titre. La



N° de résolution  
ou annotation

municipalité pourra aussi procéder à des ventes directement à l'acheteur sans passer par la signature de la promesse en autant que les termes et conditions dudit modèle de promesse se retrouvent dans l'acte de vente final.

5. En conséquence, de l'adoption par le Conseil du modèle de promesse d'achat d'immeuble ci-dessus mentionné, lequel est déposé au Conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution, il est résolu que notre Maire et notre secrétaire-trésorière ou, en leur absence, notre pro-maire ou notre secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les acceptations de promesse d'achat d'immeuble ainsi qu'à signer tous les documents notamment, les contrats de vente final qui lui seront soumis en conformité à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

R 013-2003

Formation en dépannage informatique module 3

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à une session de formation en dépannage informatique module 3 au Cegep de Joliette et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

014-2003

Avis de Motion - règlement d'emprunt pour travaux d'asphalte sur la 21<sup>ième</sup> rue

Monsieur Gilles Granger donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt pour la pose d'un recouvrement d'asphalte sur la 21<sup>ième</sup> rue.

**L'assemblée est levée à 20:32 heures.**

  
Denis Laporte, maire

  
Sylvie Malo, sec.-trés.